



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 250

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la politique de santé publique de notre pays en matière de dépistage du cancer du côlon. Elle lui indique qu'il ressort de la recommandation de l'Académie de médecine, du 29 janvier dernier, qu'un dépistage systématique - au-delà des 12 départements français qui bénéficient de cette politique préventive - devrait être organisé auprès des populations de cinquante à soixante-quatorze ans. Elle lui demande si le ministère entend étendre cette politique et dans quels délais.

Texte de la réponse

Le ministre est particulièrement attaché à la prévention. Le dépistage organisé du cancer colorectal, mis en place dans quelques départements cette année, va être ultérieurement généralisé à l'ensemble du territoire en 2003. Au vu des données épidémiologiques, la présence de sang occulte dans les selles devrait être observée chez environ 2 à 3 % des personnes de cinquante à soixante-quatorze ans participant à ce programme de dépistage, et conduira à leur proposer une coloscopie. A terme, ce dépistage organisé pourrait ainsi induire environ 70 000 coloscopies, et probablement mettre en évidence une lésion cancéreuse une fois sur 20, et de gros polypes précancéreux 4 fois sur 20. Ce chiffre de 70 000 actes est à mettre en regard des plus de 900 000 coloscopies actuellement réalisées en France, chaque année. La pratique du dépistage organisé pourrait entraîner une diminution du nombre de coloscopies pratiquées, du fait d'une meilleure sélection des patients chez lesquels cet acte serait effectué.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 250

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2002, page 2592

Réponse publiée le : 12 août 2002, page 2855